

DELOITTE & ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 201 424 euros

6 place de la Pyramide
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

572 028 041 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 2 JUIN 2025

EXTRAIT

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin, à 9 heures 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, par Zoom, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Désignation du nouveau Président,
- Composition du Conseil d'Administration,
-
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

SONT PRESENTS

Monsieur Bertrand BOISSELIER, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
Monsieur Eric DELGOVE, Administrateur,
Madame Laurence DUBOIS, Administrateur,
Madame Véronique MEYER, Administrateur.

Assistent également à la réunion Messieurs David DUPONT-NOEL et Frédéric GOURD.

Le cabinet COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE CFCE, Commissaire aux Comptes, est absent excusé.

Les représentants du Comité Social et Economique sont absent excusés.

Monsieur Bertrand BOISSELIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président constate que tous les Administrateurs sont présents et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.



DESIGNATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Le Président du Conseil d'Administration indique au Conseil que le mandat de Président de la Société de Monsieur David DUPONT-NOEL étant arrivé à échéance au 31 mai 2025, il convient, conformément à l'article 13 des Statuts, de désigner le nouveau Président de la Société.

Puis, il précise que l'Assemblée Générale de Deloitte en date du 12 décembre 2024 a désigné Monsieur David DUPONT-NOEL en qualité de nouveau Président de Deloitte, et ce à effet du 1^{er} juin 2025 et jusqu'au 31 mai 2029.

Ensuite, le Président rappelle que l'article 13 des Statuts prévoit :

« *Le Président est de droit :*

- *le Président de Deloitte, s'il est commissaire aux comptes et expert-comptable, ou à défaut,*
- *le Président du Conseil d'Administration de Deloitte, s'il est commissaire aux comptes et expert-comptable, ou à défaut,*
- *le membre du Comité Exécutif de Deloitte en charge de l'Audit & Assurance, s'il est commissaire aux comptes et expert-comptable, ou à défaut ;*
- *un Associé de la Société commissaire aux comptes et expert-comptable désigné par le Président de Deloitte.*

La désignation du Président sera constatée par le Conseil d'Administration. »

En application dudit article 13 des statuts, le Conseil d'Administration prend acte :

- D'une part, des souhaits de Messieurs David DUPONT-NOEL et Bertrand BOISSELIER, respectivement Président de Deloitte et Président du Conseil d'Administration de Deloitte de ne pas être désignés Président de la Société et,
- D'autre part, qu'en conséquence, le Président de la Société est de droit Monsieur Frédéric GOURD, membre du Comité Exécutif de Deloitte en charge de l'Audit & Assurance, commissaire aux comptes et expert-comptable.

En conséquence et pour autant que de besoin, le Conseil d'Administration constate la désignation de :

- Monsieur Frédéric GOURD, demeurant 2 rue d'Essling – 92500 RUEIL MALMAISON,

en qualité de Président de la Société, à effet du 1^{er} juin 2025, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2029, étant précisé que Monsieur Frédéric GOURD ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Monsieur Frédéric GOURD, présent, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la règle de limite d'âge fixée par les Statuts.

En sa qualité de Président, Monsieur Frédéric GOURD jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les Statuts attribuent expressément aux assemblées d'Associés et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Dans le cadre de ses fonctions, il pourra conférer à un tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté pour le mandataire de consentir lui-même toutes substitutions totales ou partielles.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration précise au Conseil que Monsieur Eric DELGOVE a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Administrateur de la Société, et ce à effet du 31 mai 2025.

Puis, conformément à l'article 14, alinéa 1, point 2 des statuts, le Président propose de désigner en qualité de nouvel Administrateur de la Société, Monsieur David DUPONT-NOEL, membre du Comité Exécutif de Deloitte, Commissaire aux Comptes et Expert-comptable.

En conséquence et pour autant que de besoin, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte de la désignation de :

- Monsieur David DUPONT-NOEL, demeurant 153 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE,

en qualité d'Administrateur de la Société à effet du 1^{er} juin 2025, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2026, étant précisé que Monsieur David DUPONT-NOEL ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Monsieur David DUPONT-NOEL, présent, déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la règle de limite d'âge fixée par les Statuts.

En conséquence et conformément à l'article 14 des Statuts, le Président du Conseil d'Administration constate que, à compter du 1^{er} juin 2025, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

- Monsieur Bertrand BOISSELIER, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur David DUPONT-NOEL, Administrateur,
- Madame Laurence DUBOIS, Administrateur,
- Madame Véronique MEYER, Administrateur.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 2 juin 2025.

Le Président du Conseil d'Administration

